

## **Hausse des prix de l'électricité : le solaire photovoltaïque un investissement rentable mais... attention aux arnaques !**

Face à la hausse de leurs factures d'énergie, de nombreux ménages s'intéressent au solaire photovoltaïque. Si l'investissement est rentable (les prix actuels du marché varient entre 1€ et 1,50€ HTVA/Wc installé), la Wallonie souhaite les mettre en garde face aux offres désavantageuses voire trompeuses de certaines entreprises. Certaines d'entre elles proposent par exemple une installation en échange d'un loyer mensuel fixe pour l'électricité produite. Avec pour finir une installation qui revient **jusqu'à 2 à 3 fois plus cher !**

Or pour le financement, il est possible d'obtenir un prêt à **taux 0%** sous certaines conditions auprès de la Société Wallonne du Crédit Social ou du Fonds du Logement de Wallonie. Les banques offrent aussi actuellement des taux très intéressants ! **Les offres de location, de leasing ou de tiers investisseurs** en matière de panneaux solaires photovoltaïques ne sont donc **aucunement recommandées** et pas intéressantes dans le contexte actuel.

Pour éviter les mauvaises surprises, la Wallonie invite les citoyens à se tourner vers des installateurs certifiés (<https://energie.wallonie.be> > énergies renouvelables > le solaire photovoltaïque > Installer : aspects pratiques) et à demander plusieurs devis. Il ne faut pas non plus hésiter à pousser la porte d'un **Guichet Énergie Wallonie**. Les ménages peuvent y obtenir des conseils neutres, gratuits et personnalisés dont l'analyse des devis reçus ( <https://energie.wallonie.be/fr/guichets-energie-wallonie.html?IDC=6946> )

Quant à la crainte de certains en ce qui concerne la rentabilité d'une installation photovoltaïque suite à l'entrée en vigueur du **tarif prosumer** - qui a pour objectif de faire contribuer de manière équitable l'ensemble des utilisateurs du réseau de distribution d'électricité à l'entretien de celui-ci -, sachez qu'**une installation standard de 3kWc (3000Wc) avec prix de 1,40 €/Wc installé est rentabilisée au bout de 5 ans.**

A noter que les ménages qui installent des panneaux solaires photovoltaïques avant le 31 décembre 2023 pourront toujours bénéficier du « compteur qui tourne à l'envers » jusqu'au 31 décembre 2030.